



MAISON DE L'ANIMATION

Espace Denis AUBOURG
Florence DUMONT
1, Route du Moulin Bleu
76560 Héricourt-en-Caux
☎ : 02.35.95.88.85
☎ : 02 32.70.02.59
@ : animation-hericourt@wanadoo.fr

*Affaire suivie par Patrice MATHON
Commission Enfance-Jeunesse
Affaire suivie par Laetitia ROSAY
Commission scolaire*

Fait à Héricourt-en-Caux, le 22 octobre 2020

Objet :

RAPPEL : Modalités de réservations / annulation sur l'espace famille

Madame Monsieur,

Nous vous avons remis en début d'année scolaire le « MODE D'EMPLOI du service enfance-jeunesse » Il est indispensable que vous remplissiez dans les meilleurs délais l'ensemble des documents car ils concernent : le service de garderie, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et la restauration scolaire.

Les données sont obligatoires pour la bonne gestion de votre dossier (inscription, facturation en lien avec votre quotient familial (Merci pour votre retour rapide)

Fin septembre vous avez reçu un mail afin de pouvoir créer votre compte sur l'espace famille de notre logiciel PARASCOL. Sans la création de ce compte aucune réservation des services qui vous sont proposés ne pourra être prise en compte (restauration scolaire, garderie périscolaire, garderie du mercredi et ALSH). Un guide sera à télécharger sur notre site internet rubrique "actualité".

Dès le mois novembre seuls seront pris en compte et acceptés les enfants inscrits à partir du logiciel PARASCOL. Madame Florence DUMONT reste à votre écoute afin de répondre à vos questions en cas de difficulté. (☎ : 02.35.95.88.85 ou par @enfance.jeunesse.hericourt@gmail.com)

POUR EVITER UNE FACTURATION INUTILE

RESTAURATION SCOLAIRE : inscription 7 jours à l'avance, annulation sans motif 48h à l'avance.

PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR : inscription 7 jours à l'avance en indiquant les journées et les créneaux horaires retenues, annulation sans motif 24h à l'avance.

GARDERIE DU MERCREDI : inscription au plus tard le jeudi pour la semaine suivante en indiquant les créneaux horaires retenus, annulation sans motif 48h à l'avance.

Si votre enfant est malade ou absent le matin même la réservation de la 1ère journée sera facturée. Seules les annulations pour maladie avec justificatif (mail à l'attention de Florence DUMONT ou un certificat médical) ne seront pas facturées.

Par ailleurs, un coût forfaitaire d'un montant de 5€ sera appliqué en cas de non-respect des modalités d'inscription au périscolaire du soir soit la non inscription d'un élève au préalable et/ou de défaut de contact de prévenance des parents auprès de Mme Florence DUMONT le jour même pour la non récupération des enfants à 16h30.

Dans cette attente nous vous prions de croire Madame, Monsieur en l'assurance de toute notre considération.

Patrice MATHON
Maire Adjoint
En charge du service Enfance-Jeunesse

Laetitia ROSAY
Maire Adjoint
En charge des affaires scolaires